



Championnat Départemental 2025/2026

Dimanche 11 janvier 2026

Complexe sportif Mangin Beaulieu

2 Rue Louis Joxe 44200 Nantes

Organisateurs : CD44 & CD85

CATEGORIES	ARMES	APPEL	SCRATCH
M 9	Fleuret	13h30	13h45
M 11		12h30	12h45
M 13		10h30	10h45
M 15		8h30	8h45
M 17		8h30	8h45
M 9	Epée	13h30	13h45
M 11		12h30	12h45
M 13		10h30	10h45
M 15		8h30	8h45
M 17		8h30	8h45
M 9	Sabre	13h30	13h45
M 11		12h30	12h45
M 13		10h30	10h45
M 15		8h30	8h45
M 17		8h30	8h45

Engagement en ligne site FFE

**Avant le mercredi 7
janvier 2026 23:59**

Formule : 1 Tour de poule puis Tableau d'élimination directe en match long

Le directoire technique se réserve le droit de modifier les formules

Les compétitions maintenues seront annoncées par mail aux clubs, au moins la veille, ainsi que sur le site internet du CD44 : www.cd44-escrime.fr

Buvette (sandwichs & boissons) disponible sur place



Comités Départementaux
d'escrime 44 & 85
www.cd44-escrime.fr
<https://escrime-vendee.fr/>



Conditions de participation :

- 1) Porter une cuirasse de protection (cf règlement FFE)
- 2) Avoir 2 armes et 2 fils de corps en état de fonctionnement
- 3) Liste non exhaustive voir règlement FFE

Rappel Règlements

- Toutes les compétitions sont mixtes (homme / dame)
- Interdiction de doubler les armes
- Scratch : 15 minutes après l'appel
- Les compétitions seront maintenues qu'à la condition d'un effectif minimum de 4 tireurs
(Même catégorie même arme : exemple = fleuret M9)

Directoire Technique :

Le D.T. sera constitué avant le début de l'épreuve. Il tranchera, sans appel, l'ensemble des cas qui lui seront soumis. Il veillera au bon déroulement des épreuves tant au niveau des compétiteurs que des accompagnateurs.

Arbitrage : Chaque club devra fournir le ou les arbitres, conformément au tableau ci-dessous.

Nombre de tireurs *	1 à 3	4 à 6	7 à 12	13 à 18	Par palier de 6
Arbitres à présenter	0	1 en tout	2 en tout	3 en tout	1 arbitre supplémentaire

* Nombre de tireurs quelque soit l'arme

Participation financière :

- Licenciés CD44 = **5 € par tireur / compétition**
Acquitté par les CLUBS auprès du CD44, sur facture post compétition.

Attention : les licenciés ne seront autorisés à participer à cette compétition que si leur club a acquitté la précédente facture.